

Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans présentée par son parent ou tuteur

Version
2024-2025

En vigueur jusqu'au
31 mars 2025

C FO-14-02
20240401

Important

- Lisez les renseignements généraux.
- Remplissez toutes les sections du formulaire et les annexes qui correspondent à votre situation.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.
- Lisez l'annexe *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans* pour savoir quels documents joindre à votre demande.
- Joignez le paiement.
- Notez que le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

N'oubliez pas d'inclure **une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social** qui déclare avoir évalué ou suivi la personne visée par la demande et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié.

Section 1 : Renseignements sur la personne qui fait la demande

1. Nom de famille		2. Prénom usuel		3. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)	
4. Adresse de domicile (numéro, rue)			Appartement	5. Ville, village ou municipalité	
6. Province			7. Code postal	8. Pays	
9. Ind. rég.	Téléphone (domicile)		10. Ind. rég.	Téléphone (cellulaire)	
			11. Ind. rég.	Téléphone (autre)	
			Poste		
12. Courriel (seulement si vous désirez être contacté par ce moyen)			13. Lien de parenté		
			<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Tuteur		
14. Date de naissance		15. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)			
Année Mois Jour					

Section 2 : Renseignements sur la personne visée par la demande

16. Nom de famille		17. Prénom usuel		18. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)	
19. Adresse de la personne visée par la demande si elle diffère de celle de la personne qui fait la demande (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays)					20. Code postal
21. Mention du sexe avant le changement demandé		22. Date de naissance		23. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)	
<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)		Année Mois Jour			
24. La personne visée est-elle domiciliée au Québec depuis au moins un an?					
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					
25. Nom de famille du parent si celui-ci diffère de la personne qui fait la demande			26. Prénom usuel du parent si celui-ci diffère de la personne qui fait la demande		27. Lien de parenté
					<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent
28. Adresse du parent si elle diffère de celle de la personne qui fait la demande (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays)					29. Code postal
30. Nom de famille de l'autre parent			31. Prénom usuel de l'autre parent		32. Lien de parenté
					<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent
33. Adresse de l'autre parent si elle diffère de celle de la personne qui fait la demande (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays)					34. Code postal

Section 3 : Renseignements complémentaires sur la personne visée par la demande

35. La personne visée a-t-elle déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de la mention du sexe au Québec ou ailleurs?		36. Si vous avez répondu Oui à la question 35, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
37. La personne visée a-t-elle déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de nom au Québec ou ailleurs?		38. Si vous avez répondu Oui à la question 37, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
39. Une décision ou un jugement a-t-il déjà changé la filiation de la personne visée?		40. Si vous avez répondu Oui à la question 39, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année du jugement.	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
41. Un jugement concernant la déchéance de l'autorité parentale du père, de la mère ou du parent a-t-il déjà été prononcé pour la personne visée?		42. Si vous avez répondu Oui à la question 41, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année du jugement.	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
43. Un tuteur a-t-il été désigné légalement pour la personne visée?		44. Si vous avez répondu Oui à la question 43, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la désignation.	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			

Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans présentée par son parent ou tuteur (*suite*)

Version
2024-2025

En vigueur jusqu'au
31 mars 2025

C FO-14-02
20240401

Section 4 : Objet de la demande

45. Mention du sexe demandée

Masculin Féminin Non binaire (X)

Répondez aux questions 46 et 47 **seulement** si vous demandez également le changement de votre prénom usuel ou de vos autres prénoms.

46. Prénom usuel demandé

47. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule) demandés

Section 5 : Consentement de l'autre parent ou du tuteur de la personne visée par la demande

Le changement de la mention du sexe d'un mineur de moins de 14 ans n'est pas accordé, à moins d'un motif impérieux, si l'autre parent ou le tuteur n'a pas été avisé de la demande ou s'il s'y oppose. En signant ci-dessous, le parent ou le tuteur de l'enfant de moins de 14 ans qui n'est pas la personne qui fait la demande confirme qu'il a pris connaissance de la demande et qu'il y consent.

Pour plus d'information sur le consentement et l'opposition, consultez la section « Avis de présentation d'une demande et consentement du parent ou du tuteur qui n'est pas la personne qui fait la demande » à la page 2 des renseignements généraux.

48. Consentement de l'autre parent ou du tuteur

49. Date

Je confirme avoir pris connaissance de cette demande de changement de la mention du sexe et, s'il y a lieu, de prénoms et j'y consens.

X

Signature de l'autre parent ou du tuteur de la personne visée par la demande (**obligatoire**)

Année	Mois	Jour

Section 6 : Motifs et déclaration sous serment

Remplissez cette section devant un commissaire à l'assermentation ou toute autre personne autorisée à recevoir une déclaration sous serment. Pour plus d'information, consultez la section « Déclaration sous serment » à la page 2 des renseignements généraux.

Renseignements sur la personne qui fait la demande

50. Nom de famille

51. Prénom usuel

Motifs et déclaration sous serment

52. Déclaration du parent ou du tuteur

Je déclare solennellement* :

- que la mention du sexe que je demande pour mon enfant mineur est celle qui correspond le mieux à son identité de genre;
- que mon enfant mineur assume cette identité de genre;
- que je comprends le sérieux de la démarche de mon enfant mineur;
- que ma démarche pour mon enfant mineur est faite de façon volontaire et que mon consentement est libre et éclairé;
- qu'à ma connaissance les renseignements fournis et les motifs exposés dans la présente demande sont exacts et complets.

X

Signature du parent ou du tuteur qui fait la déclaration (**obligatoire**)

Année	Mois	Jour

Renseignements sur la personne autorisée à recevoir le serment

53. Nom de famille

54. Prénom usuel

55. Ind. rég.

Téléphone

Poste

56. Occupation (précisez l'ordre professionnel, s'il y a lieu)

57. Personne autorisée à recevoir le serment

58. Numéro de commissaire ou sceau
de la personne autorisée

Déclaré solennellement devant moi à _____, ce _____.

X

Signature de la personne autorisée (**obligatoire**)

* Avertissement

En vertu des articles 131 et 132 du Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46), quiconque fait, avec l'intention de tromper, une fausse déclaration après avoir prêté serment ou fait une affirmation solennelle, dans un affidavit, une déclaration solennelle, un témoignage écrit ou verbal devant une personne autorisée par la loi à permettre que cette déclaration soit faite devant elle, en sachant que sa déclaration est fausse, commet un parjure et est coupable d'un acte criminel.

ANNEXE

**Avis de présentation d'une demande de changement de la mention
du sexe d'une personne de moins de 14 ans**

Important

Vous devez transmettre **par courrier recommandé avec signature à la livraison** à chaque personne à aviser une photocopie de cette annexe après y avoir rempli les sections 1 à 5. Vous devez leur transmettre également une photocopie du formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans* et des autres annexes que vous avez remplies. Au moment de transmettre votre demande au Directeur de l'état civil, **n'oubliez pas de joindre l'avis de transmission comme preuve de livraison.**

Pour la personne avisée

En vous transmettant cette annexe, la personne désignée à la section 4 vous informe qu'elle présentera au Directeur de l'état civil une demande de changement de la mention du sexe concernant la personne désignée à la section 2. Comme vous êtes le parent de la personne visée par la demande qui n'est pas la personne qui fait la demande ou que vous êtes son tuteur, une photocopie de la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans vous est également transmise.

Vous devez remplir et signer la section 6 de cet avis et en transmettre une photocopie à la personne désignée à la section 4. L'original de l'annexe avec votre signature doit être transmis au Directeur de l'état civil à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 20^e jour suivant la date de sa réception. Il est important que vous transmettiez votre réponse afin de vous assurer que vos droits soient préservés.

Service des modifications aux actes et des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Veillez conserver cet avis pour vos dossiers.

Section 1 : Renseignements sur la personne avisée

1. Nom de famille		2. Prénom usuel	
3. Adresse de domicile (numéro, rue)		Appartement	4. Ville, village ou municipalité
5. Province		6. Pays	7. Code postal
8. Ind. rég.	Téléphone (domicile)	9. Ind. rég.	Téléphone (cellulaire)
10. Ind. rég.	Téléphone (travail)	Poste	

Section 2 : Renseignements sur la personne visée par la demande avant le changement demandé

11. Nom de famille		12. Prénom usuel	
13. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)		14. Mention du sexe	15. Date de naissance
		<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)	Année Mois Jour

Section 3 : Renseignements sur la personne visée par la demande incluant le changement demandé

16. Nom de famille		17. Prénom usuel	
18. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)		19. Mention du sexe	
		<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)	

Section 4 : Renseignements sur la personne qui fait la demande

20. Nom de famille		21. Prénom usuel	22. Lien de parenté		
			<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Tuteur		
23. Adresse de domicile (numéro, rue)		Appartement	24. Ville, village ou municipalité		
25. Province		26. Pays		27. Code postal	

Section 5 : Signature de la personne qui fait la demande

28. Je déclare qu'à ma connaissance les renseignements fournis sont exacts et complets.			29. Date		
X _____ Signature de la personne qui fait la demande (obligatoire)			Année Mois Jour _____		



ANNEXE

Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans

Important

- Cochez les cases qui correspondent à la situation de la personne de moins de 14 ans visée par la demande pour avoir la liste de tous les documents que vous devez joindre.
- Notez que sur les documents d'identité et preuves de domicile exigés, les nom de famille et prénom mentionnés doivent correspondre à ceux inscrits dans les formulaires.

Documents sur l'identité de la personne qui fait la demande

- Joignez la photocopie lisible d'un document d'identité valide avec photo et signature.
- Joignez la photocopie lisible de deux preuves d'adresse de votre domicile, l'une datée d'au plus **un mois** et la deuxième d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande. Une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec mais qui n'y est plus domiciliée.

Documents sur l'identité de l'autre parent ou du tuteur de la personne visée par la demande

- Joignez la photocopie lisible d'un document d'identité valide avec photo de la personne qui a signé la section 5 Consentement du formulaire de demande de changement de la mention du sexe ou l'annexe *Avis de présentation d'une demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans*.

Document sur l'identité de la personne visée par la demande

- Joignez la photocopie lisible de sa carte d'assurance maladie (du Québec).

Autres documents à joindre à la demande

Renseignements fournis dans le formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans*

- Case 23** : Si vous avez inscrit un lieu de naissance hors du Québec et que la naissance de la personne visée par la demande n'est pas inscrite au registre de l'état civil du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant la naissance délivré par l'officier d'état civil compétent du pays ou de la province où la naissance de la personne visée a eu lieu ainsi que le formulaire rempli *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*.
- Case 35** : Si vous avez répondu Oui, joignez une photocopie de la décision administrative ou du jugement par lequel le changement de la mention du sexe a été autorisé ou refusé. Joignez également une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État du domicile de la personne visée par la demande, qui déclare avoir évalué ou suivi la personne visée par la demande et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié compte tenu de la déclaration sous serment faite à l'appui de la demande initiale.
- Cases 37, 39, 41 et 43** : Si vous avez répondu Oui, joignez **une photocopie du document de référence**, soit de la décision administrative, du jugement par lequel le changement de nom a été autorisé ou refusé, de la décision administrative ou du jugement modifiant la filiation de la personne visée, du jugement prononçant la déchéance de l'autorité parentale du père, de la mère ou du parent de la personne visée ou du jugement, du testament ou de la déclaration déposée au Curateur public du Québec désignant un tuteur à la personne visée.

Autres documents à joindre

- Lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État du domicile de la personne visée par la demande, qui déclare avoir évalué ou suivi la personne visée par la demande et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié;
- Annexe – *Avis de présentation d'une demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans* et l'avis de transmission comme preuve de livraison, le cas échéant;
- Annexe – *Demande de transmission simplifiée à la suite d'un changement à l'acte de naissance*;
- Annexe – *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans*.

Renseignements généraux sur la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans

Ne transmettez pas ce document avec la demande.

Que devriez-vous savoir?

Pour présenter une demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans, vous devez être le père, la mère, le parent ou le tuteur de cette personne. La personne visée par la demande doit être domiciliée au Québec depuis au moins un an. Cependant, le Directeur de l'état civil peut modifier la mention du sexe figurant sur l'acte de naissance de la personne visée par la demande si elle est née au Québec, mais n'y est plus domiciliée, pourvu qu'une telle modification ne soit pas possible dans le pays ou la province où elle est domiciliée. Dans cette situation, il vous appartient de faire la démonstration de l'impossibilité d'obtenir la modification dans le pays ou la province du domicile de la personne visée. Pour plus d'information à ce sujet, communiquez avec nous.

Vous devez appuyer la demande par la déclaration sous serment prévue à la section 6 du formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans*.

La demande doit aussi être appuyée par une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État du domicile de la personne visée par la demande, qui déclare avoir évalué ou suivi la personne visée par la demande et qui est d'avis que le changement de la mention du sexe demandé est approprié. Si la personne visée par la demande a déjà obtenu un changement de la mention du sexe, cette lettre doit en outre indiquer que le changement est approprié compte tenu de la déclaration sous serment faite à l'appui de la demande initiale.

Changement des prénoms

En plus de la modification de la mention du sexe, il est aussi possible de demander la modification d'un ou de plusieurs prénoms pour refléter la nouvelle mention du sexe de la personne visée. Par contre, vous ne pouvez pas demander le changement du nom de famille de la personne visée au moyen de la demande de changement de la mention du sexe. Dans ce cas, vous devez effectuer une demande de changement de nom distincte. Communiquez avec nous pour connaître la démarche à effectuer.

Modification de l'acte de naissance

Lorsque le changement de la mention du sexe et, le cas échéant, de prénom prend effet, les modifications requises sont automatiquement apportées à l'acte de naissance de la personne visée au registre de l'état civil.

Personne née hors du Québec

Si la personne visée est née hors du Québec et que sa naissance n'est pas inscrite au registre de l'état civil, vous devez d'abord demander au Directeur de l'état civil qu'il insère son acte de naissance au registre afin qu'il puisse traiter la demande de changement de la mention du sexe. Dans ce cas, il faut remplir le formulaire *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*. Le formulaire est disponible sur notre site Internet ou en communiquant avec nous. Ce formulaire ainsi que les documents exigés doivent être transmis dans la même enveloppe que la demande de changement de la mention du sexe.

Que devez-vous remplir?

Les documents suivants doivent être remplis :

- formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans présentée par son parent ou tuteur*,
- annexe – *Avis de présentation d'une demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans*, le cas échéant;
- annexe – *Demande de transmission simplifiée à la suite d'un changement à l'acte de naissance*;
- annexe – *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans*.

N'oubliez pas de joindre à la demande tous les documents correspondant à votre situation énumérés dans l'annexe *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans*. L'omission d'un document pourrait entraîner un retard dans le traitement de la demande ou un rejet de celle-ci.

Coût de traitement

Les frais exigibles pour le traitement d'une demande de changement de la mention du sexe ou pour obtenir un certificat de changement de la mention du sexe sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces tarifs sont ceux en vigueur jusqu'au 31 mars 2025.

Demande	Tarif
Première demande de changement de la mention du sexe	Gratuit
Deuxième demande ou plus de changement de la mention du sexe afin d'obtenir la mention du sexe « Masculin » ou « Féminin ».	157,00 \$
Mesure temporaire concernant une demande de changement de la mention du sexe non binaire (x).*	Gratuit jusqu'au 2024-06-08
Délivrance d'un certificat supplémentaire **	12,80 \$

* Toute personne ayant déjà, le 8 juin 2022, obtenu un changement de la mention du sexe figurant à son acte de naissance et qui fait, avant le 8 juin 2024, une nouvelle demande de changement de cette mention dans le but que celle-ci fasse référence au qualificatif « non binaire », est exemptée de l'exigence d'accompagner sa demande de la lettre visée à l'article 23.3 du Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'état civil (chapitre CCQ, r.4), ainsi que du paiement des droits exigibles relativement à une telle demande et à la délivrance d'une copie de certificat de changement de la mention du sexe.

** Un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom est délivré à la personne qui a fait la demande lorsque le Directeur de l'état civil rend une décision favorable. Si vous désirez obtenir un certificat supplémentaire, vous devrez ajouter la somme à payer pour la délivrance du certificat à la somme totale à payer.

Le délai de traitement d'une demande de changement de la mention du sexe est généralement de 90 jours ouvrables si votre dossier est complet au moment de la réception de la demande.

Décision rendue par le Directeur de l'état civil

Après l'étude de la demande de changement de la mention du sexe, le Directeur de l'état civil rend une décision écrite dans laquelle il explique les raisons de son autorisation ou de son refus. Cette décision est communiquée à la personne qui fait la demande.

Seul le tribunal peut réviser la décision rendue. Si une personne n'est pas satisfaite de la décision rendue par le Directeur de l'état civil, elle pourra présenter au tribunal, dans les 30 jours suivant la réception de la décision, une requête dans le but de la faire réviser.

À l'expiration du délai de 30 jours, si la décision du Directeur de l'état civil est favorable et qu'aucune requête dans le but de la faire réviser n'est présentée au tribunal, le changement prend effet. Le Directeur de l'état civil transmet à la personne visée par la demande un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom.

Avis de présentation d'une demande et consentement de l'autre parent ou du tuteur

Sachez que le changement de la mention du sexe d'un mineur de moins de 14 ans n'est pas accordé, à moins d'un motif impérieux, si l'autre parent ou le tuteur n'a pas été avisé de la demande ou s'il s'y oppose.

Ainsi, en signant à l'endroit prévu à la section 5 du formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans*, le parent ou le tuteur de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande confirme qu'il a pris connaissance de la demande et qu'il y consent.

Aviser une personne par courrier recommandé

Si vous ne pouvez pas faire signer le formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans* par l'autre parent ou le tuteur de l'enfant, vous devez transmettre par courrier recommandé avec signature à la livraison à la personne à aviser, une photocopie de l'annexe *Avis de présentation d'une demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans* après en avoir rempli les sections 1 à 5. Vous devez leur transmettre également une photocopie du formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans* et des autres annexes que vous avez remplies. Au moment de transmettre votre demande au Directeur de l'état civil, n'oubliez pas de joindre l'avis de transmission comme preuve de livraison. Il est également possible de notifier le formulaire par huissier.

Opposition

L'un des parents ou le tuteur de l'enfant de moins de 14 ans peut formuler une opposition à la demande de changement de la mention du sexe. Si le Directeur de l'état civil reçoit une opposition concernant la demande, il vous la transmettra. Vous disposerez également d'un délai de 15 jours pour répondre par écrit au Directeur de l'état civil.

Opposition préalable de l'un des parents ou du tuteur

S'il y a opposition de l'autre parent ou du tuteur, vous pouvez présenter la demande de changement de la mention du sexe d'un mineur de moins de 14 ans au tribunal avant qu'une demande pour obtenir un tel changement ne soit présentée au Directeur de l'état civil.

Déclaration sous serment

La demande doit faire l'objet d'une déclaration sous serment de votre part, à la section 6 du formulaire. Au Québec, une déclaration sous serment doit être faite devant un commissaire à l'assermentation ou l'une des personnes autorisées à recevoir les serments (exemples : un juge de paix, un avocat, un notaire, un greffier d'une cour de justice ou son adjoint, un maire, un conseiller, un greffier ou un secrétaire-trésorier d'une municipalité, le secrétaire général, un secrétaire général adjoint ou un secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale du Québec). La personne qui vous fait prêter serment ne doit pas être votre père, votre mère, votre sœur, votre frère, votre conjoint ou votre enfant.

Le service d'assermentation est offert gratuitement dans les bureaux de Services Québec.

Pour en savoir plus sur les commissaires à l'assermentation, pour en trouver un ou pour vérifier si un commissaire est autorisé à faire prêter serment à une date ou dans un district judiciaire précis, vous pouvez consulter le site Internet du Registre des commissaires à l'assermentation, à l'adresse ci-dessous, ou communiquer par téléphone avec le ministère de la Justice du Québec, à l'un des numéros ci-dessous. S'il vous est difficile de trouver un commissaire à l'assermentation ou si vous êtes domicilié hors du Québec, vous pouvez aussi communiquer avec nous.

Site Internet : www.assermentation.justice.gouv.qc.ca

Téléphone : Québec : 418 528-5761
Montréal : 514 864-5761
Ailleurs au Québec : 1 855 297-5761

Transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement

Lorsque le changement de la mention du sexe et, le cas échéant, de prénom prend effet, il est de votre responsabilité de faire modifier dans les ministères et organismes où la personne visée a un dossier, le prénom ou la mention du sexe inscrit à celui-ci. Dans ces démarches, il faudra généralement fournir comme preuve du changement un certificat de changement de la mention du sexe et de nom et un nouveau certificat de naissance. Le Directeur de l'état civil peut toutefois aviser pour vous certains ministères et organismes du changement et vous éviter d'avoir à fournir ces documents. Pour ce faire, vous devez remplir l'annexe *Demande de transmission simplifiée à la suite d'un changement à l'acte de naissance* jointe à la demande de changement de la mention du sexe. Ce formulaire présente la liste des ministères et organismes de même que des programmes visés par ce service.

Cette communication de renseignements se fait dans le cadre d'ententes avec des ministères et organismes qui autorisent le Directeur de l'état civil à leur communiquer les renseignements nécessaires à l'application des lois et programmes qu'ils administrent. Ces ententes prévoient des modalités qui respectent les lois applicables, notamment quant à la protection des renseignements personnels. Pour obtenir des renseignements complémentaires ou pour avoir accès aux renseignements qui visent la personne visée ou les faire corriger, communiquez directement avec le ministère ou l'organisme visé.

Quels documents nous permettent d'établir l'identité d'une personne?

Nous appliquons des mesures de sécurité afin d'établir avec exactitude l'identité de la personne qui fait demande et de la personne visée par la demande. À cette fin, les documents mentionnés ci-dessous doivent être joints à la demande :

- un document d'identité valide avec photo pour la personne qui fait la demande et la personne visée par la demande;
- deux preuves d'adresse de domicile pour la personne qui fait la demande (une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec, mais qui n'y est plus domiciliée).

Liste des documents acceptés

Seuls les documents d'identité et preuves de domicile mentionnés ci-dessous sont acceptés. **S'il vous est impossible de fournir un tel document ou une telle preuve, communiquez avec nous** afin de déterminer la meilleure solution correspondant à votre situation.

Un document d'identité valide avec photo et signature

- Permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec
Le permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec est accepté comme document d'identité **seulement s'il n'est pas présenté comme preuve de domicile.**
- Carte d'assurance maladie
- Passeport canadien ou étranger
- Certificat de statut d'Indien

Note

La carte d'assurance maladie d'une personne mineure âgée de 17 ans ou moins ne comportant pas de photo est acceptée à titre de document d'identité valide.

Deux preuves d'adresse de domicile

Vous pouvez présenter **deux documents** semblables ou distincts à condition que l'un des documents présentés soit daté d'au plus **un mois** et le deuxième document d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande au Directeur de l'état civil.

- Permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec
Le permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec est accepté comme preuve de domicile **seulement s'il n'est pas présenté comme document d'identité avec photo.**
- Facture de taxes municipales ou scolaires
- Lettre reçue du gouvernement par la poste
- Facture d'une entreprise de fourniture d'énergie, de services téléphoniques ou de câblodistribution
- Certificat de compétence de la construction (apprenti ou compagnon)
- Relevé d'emploi ou bulletin de paie
- Certificat ou relevé d'assurance habitation ou automobile
- Relevé de notes
- Relevé bancaire
- Relevé de médicaments d'une pharmacie

Validité des documents

Tous les documents transmis doivent être en vigueur ou respecter la période de validité précisée. La validité du document est déterminée d'après la date de réception de la demande par le Directeur de l'état civil. Il faut obligatoirement nous transmettre des photocopies et non les documents originaux.

Recto verso d'un document

N'oubliez pas d'inclure la photocopie du verso d'un document lorsqu'il présente des renseignements importants, notamment une nouvelle adresse ou une date d'expiration.

Qualité des photocopies

Toutes les photocopies doivent être lisibles.

Langue des documents

Si l'un des documents exigés est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, joignez à la photocopie une traduction française effectuée ou certifiée conforme par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Pour joindre l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Site Internet : www.ottiaq.org

Courriel : info@ottiaq.org

Protection des renseignements personnels



Les renseignements recueillis dans le présent formulaire sont utilisés seulement pour traiter votre demande. L'omission de les fournir peut entraîner un retard dans le traitement de votre demande ou le rejet de celle-ci. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant ou les faire corriger. Les renseignements personnels ne sont communiqués à un autre organisme que dans le cas où cette divulgation est permise par la loi.

Mode de paiement

Carte de crédit Visa et Mastercard *, chèque, mandat postal, mandat bancaire.

Les chèques et mandats postal ou bancaire doivent être libellés à l'ordre du **Directeur de l'état civil**

Note : * Les cartes de débit Visa et Mastercard ne sont pas acceptées.

Comment transmettre cette demande?



Par la poste

Service des modifications aux actes et des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6



Par téléphone

Québec : 418 644-4545
Montréal : 450 644-4545
514 644-4545
Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545



Par la poste

Service des modifications aux actes et des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6



Par courriel

etatcivil@dec.gouv.qc.ca

Site Internet

www.etatcivil.gouv.qc.ca